

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Le 5 avril 1989, le Sénat a autorisé le Comité à suivre l'application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique* dans les deux pays visés ainsi que toute autre question relative au commerce qui y serait liée et à en faire rapport.

Le Comité a donc entrepris une série d'audiences portant sur divers aspects de l'Accord lui-même ainsi que sur des sujets connexes et a demandé à son personnel de recherche de faire le point régulièrement sur l'évolution de la situation. Le Comité et son personnel ont tenté de déterminer ce à quoi les deux gouvernements sont tenus aux termes de l'Accord — notamment les modifications à apporter aux lois et aux règlements visés et la négociation sur certaines questions — et de répertorier les faits nouveaux qui ont marqué les mécanismes d'application, surtout en ce qui concerne le règlement des différends. Ils ont aussi recueilli des témoignages sur le coût et les avantages de l'Accord pour le Canada et les ont examinés pour voir sur quels points le gouvernement devrait concentrer son attention, le cas échéant.

Le Comité présente maintenant son premier rapport sur le sujet, qui s'intitule *Contrôle de l'application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*, ainsi qu'une enquête sur l'évolution de la situation, qui porte le même titre et qui a été rédigée par son personnel de recherche un an après l'entrée en vigueur de l'Accord. Le rapport du Comité s'inspire de l'information rassemblée dans le rapport interne. Les chiffres mis entre